



Modalités de pratique en EPS

Rentrée 2020



Modalités de pratique en EPS

- Rentrée 2020 -

Préambule :

Comme évoqué dans la fiche jointe au vademécum mis à jour le 24 avril, cette fiche a vocation à préciser les modalités de pratique pour une EPS en présentiel à compter de cette rentrée 2020.

Il convient en premier lieu de prendre en compte les règles sanitaires du pays hôte et les directives du poste diplomatique. Les gestes barrière restent néanmoins obligatoires.

- 1) **S'agissant des élèves** : l'écoute, l'évaluation diagnostique de leur état de forme physique et psychologique, l'explication des nouvelles modalités de pratique restent d'actualité pour cette reprise des cours.
- 2) **S'agissant des équipements** : la logistique, l'entretien, la circulation des élèves, le nettoyage et la désinfection des matériels utilisés, les espaces possibles de pratique, la neutralisation des vestiaires (sauf situation exceptionnelle et adaptée) sont des prérequis à étudier à partir desquels l'équipe EPS pourra travailler.
- 3) **S'agissant de la tenue en EPS** : le port du masque est obligatoire en cours d'EPS, notamment dans les phases de regroupement, déplacement, passage de consigne ou d'observation. **Pour le temps de pratique, il convient de nuancer et d'adapter le port du masque aux conditions réelles de pratique à partir des éléments suivants** :
 - Le lieu de pratique : dimension et nature de l'installation
 - Les effectifs élèves par lieu de pratique
 - Les modalités de pratique : pratique individuelle, collective, nature de l'effort
 - La température ambiante
 - Les possibilités de nettoyage des mains et du matériel utilisé
 - La nature des APSA pratiquées : cf liste ci-dessous

En conséquence, l'élève sera autorisé à retirer son masque pour pratiquer dès lors que les conditions de pratique, évoquées ci-dessus, permettent une pratique sécuritaire et distancée d'au moins deux mètres.

- 4) **S'agissant des Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA)** : les APSA pratiquées sont issues de la liste nationale éditée par le MENJS ou d'activités locales validées par le corps d'inspection. Ces APSA sont répertoriées dans 5 champs d'apprentissage (CA). **Les équipes EPS sont invitées à faire des choix de programmation d'APSA au regard du contexte sanitaire en premier lieu**, en tenant compte des préconisations mentionnées dans le tableau ci-dessous. Une cohérence programmatique sera recherchée néanmoins sur les cycles d'enseignement.

En toute logique il convient de programmer les activités permettant une distanciation physique entre élèves lors du premier et/ou du second trimestre, laissant la possibilité, si les conditions sanitaires le permettent, de revoir la programmation pour le 3^{ème} trimestre.

5) S'agissant de l'évaluation certificative au BAC :

Il est prévu dans la circulaire n°2019-129 du 26-9-2019 le cas particulier de ne proposer que deux APSA sur les 3 de l'ensemble certificatif en cas d'impossibilité de présenter les trois. Nous pouvons considérer la rentrée 2020 comme un cas exceptionnel et la possibilité doit être laissée d'entrer dans l'EPS en septembre sans préoccupation certificative à court terme.

Champ d'Apprentissage	APSA	Pratique possible	Port du masque	Nettoyage/désinfection / lavage des mains
1	Athlétisme	oui	Non si les conditions de pratique sont adaptées	-Du matériel de mesure et de marque utilisé -Lavage des mains
	Natation	Oui selon réglementation locale		
2	Course d'orientation	oui	Non si les conditions de pratique sont adaptées	
	escalade	oui	Oui / assureur et contre-assureur Non / grimpeur	Lavage des mains
	VTT / CK	oui	Non si les conditions de pratique sont adaptées	
	Sauvetage aquatique	oui	Selon accès piscine	
3	Acrosport	non		
	Danse (solo)	oui	oui	-Du matériel utilisé -Lavage des mains
	Art du cirque	oui	oui	-Du matériel utilisé -Lavage des mains
4	Volley-ball	oui / faible effectif	oui	-Du matériel utilisé -Lavage des mains
	FB/Rugby/HB/BB/ultimate	Non		
	Judo / boxe / lutte	Non		
	Badminton / TT/ Tennis	oui / en simple	Non si les conditions de pratique sont adaptées	-Du matériel utilisé -Lavage des mains
5	Musculation	oui	oui	-Du matériel utilisé -Lavage des mains
	Yoga	oui	oui	-Du matériel utilisé -Lavage des mains
	Course / natation	oui	Non si les conditions de pratique sont adaptées	

En conclusion : l'intelligence professionnelle, le bon sens pédagogique et les préconisations ci-dessus amèneront les équipes EPS à faire des choix d'APSA pour une pratique sécuritaire, adaptée et permettant de réels apprentissages moteurs tout en favorisant la tenue des rôles sociaux (arbitre, coach, juge, observateur).

L'équipe EPS est invitée à faire valider en instance (CHSCT) le protocole mis en place pour la pratique de l'EPS.

RESTEZ CONNECTÉS...



aefe.fr



[@aefeinfo](https://twitter.com/aefeinfo)

23, place de Catalogne
75 014 PARIS

1, allée Baco BP 21509
44 015 NANTES

